

Comité de l'ABRC sur l'avancement de la recherche – mandat

Révisé et adopté en avril 2016

Introduction

Une bibliothèque de recherche est un catalyseur, en effet, mais également de plus en plus un partenaire contribuant à l'œuvre de recherche de l'université. Les orientations stratégiques de 2016-2019 de l'ABRC énoncent ce qui suit :

Les bibliothèques de recherche du Canada jouent des rôles clés dans la création et la gérance à long terme de l'érudition produite par les universités, qu'il s'agisse de nouvelles publications du corps professoral ou de données de recherche à l'aide desquelles une nouvelle érudition est créée. Elles fournissent également un accès à des ressources mondiales d'information pour les étudiants, le corps professoral et les chercheurs. L'ABRC appuie le rôle critique de catalyseur des bibliothèques en matière de recherche et d'érudition.

Mandat et rôle

Sous l'orientation « **Faire avancer la recherche** », les orientations stratégiques de 2016-2019 de l'ABRC énoncent que l'ABRC sera responsable de ce qui suit :

- Diriger, élaborer et déployer des initiatives de gestion des données de recherche.
- Favoriser la création de nouvelles connaissances et la pérennité de la communication savante, y compris le libre accès, et favoriser le rôle de la bibliothèque dans tous les aspects de l'édition (la création, l'accès, la diffusion et la conservation).
- Faciliter les collaborations pour créer, obtenir, partager et préserver les collections de recherche du Canada.

Le Comité sur l'avancement de la recherche est un comité de niveau stratégique axé sur tous les aspects du soutien qu'apportent les bibliothèques de l'ABRC à l'œuvre de recherche. La gestion des données de recherche (GDR) est assurée principalement par **Portage**, une initiative stratégique du Conseil d'administration de l'ABRC ayant son propre Comité directeur, mais figurera de façon permanente à titre d'information lors des réunions du Comité sur l'avancement de la recherche.

Le Comité sur l'avancement de la recherche élabore les prises de position, les priorités et les initiatives de l'ABRC qui visent collectivement à favoriser un écosystème de la recherche savante durable au Canada, que ce soit à l'étape de la création de nouvelles connaissances ou aux étapes ultérieures de la diffusion, de l'utilisation et de la conservation de celles-ci. L'objectif final est de créer un environnement sain et intégré des communications savantes afin de servir l'intérêt de la recherche, de l'apprentissage et de l'érudition canadiens tout en optimisant le libre accès au savoir.

Fonctions

Le Comité sur l'avancement de la recherche aura les fonctions suivantes :

- Faire avancer les orientations stratégiques de l'ABRC 1.2 et 1.3.
- Cerner, amorcer et orienter les collaborations de l'ABRC avec d'autres intervenants au Canada (et au-delà) qui visent à établir des approches réalisables canadiennes préconisant l'édition savante en libre accès durable et commerciale.
- Trouver et saisir des occasions pour l'ABRC et ses bibliothèques membres d'appuyer le respect de la politique des trois conseils.
- Élaborer les propositions de l'ABRC sur de nouveaux modèles pour l'édition savante et son soutien financier.
- Étudier les tendances en matière de production et de diffusion de la recherche, et encourager la mise à l'essai ou la mise en œuvre d'approches nouvelles ou innovatrices.
- Examiner les questions de conservation nationale liées au patrimoine documentaire multi-format du Canada et établir les secteurs prioritaires pour la mobilisation à cet égard, en collaboration avec Bibliothèque et Archives Canada et d'autres intervenants.
- Déterminer les priorités et les sources de financement du projet de numérisation collaborative de l'ABRC.
- Mettre sur pied des groupes de travail chargés d'entreprendre un projet ou une initiative ou de contribuer à l'atteinte d'un objectif.
- Se conformer aux lignes directrices sur les comités de l'ABRC.

Le Comité fait régulièrement rapport au Conseil et aux membres aux assemblées générales.

Membres

Le Comité comptera habituellement de quatre à huit directeurs de bibliothèque de l'ABRC. Le président et le directeur général sont membres d'office du Comité. Habituellement, au moins un membre du Comité est aussi membre du Conseil. La sélection d'un président ou d'une présidente du comité, telle que recommandée par les membres du comité, sera approuvée par le Conseil d'administration et la nomination sera pour un mandat de deux ans. Le mandat peut être renouvelé à la discrétion du comité.

Sous-comités et groupes de travail

Le Comité mettra sur pied des sous-comités ou groupes de travail au besoin. Il n'est pas nécessaire que tous les membres de ces groupes soient membres du Comité, mais le président du sous-groupe le sera habituellement. Le Comité approuvera les budgets des projets, les membres, les présidents et les mandats des groupes de travail et des sous-comités.

Ce comité a été mis sur pied en janvier 2016.